

**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille dix-sept, le dix juillet à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

Etaient présents : Mmes et MM. Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrice LAURENT, Michel LABOURDETTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Christian LÉCHIT, Philippe GARCIA, Yves SALANAVE-PÉHÉ, Nadia GRAMMONTIN, Didier REY, Alain BOUCHECAREILH, Michel CAMDESSUS, Francis LAYUS, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard DUCOS, Henri POUSTIS, Michel LAURIO, André CASSOU, Maïthé MIRASSOU, Michel BARBÉ.

Etaient absents ou excusés : Mme Aline LANGLEÈS, MM. Louis COSTEDOAT, Jean-Luc MARTIN.

**OBJET : AVENANT AU CONTRAT D'ACQUISITION DES DROITS D'EXPLOITATION DE
VISUELS SUR LA BASE DE LOISIRS D'ORTHEZ BIRON - AUTORISATION
DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LE CONTRAT**

Un reportage photographique sur la base de loisirs d'Orthez Biron a été confié au photographe Orthézien, Sébastien ARNOUTS.

Un contrat d'acquisition des droits d'auteur doit être conclu entre la communauté de communes de Lacq-Orthez et Sébastien ARNOUTS pour la cession des droits d'exploitation au bénéfice de la CCLO qui comprend le droit de reproduction sur des supports papier et numérique.

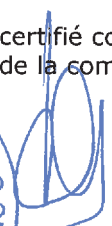
La CCLO a le droit d'exploiter les photographies à des fins promotionnelles, campagnes d'information sur PLV, affiches, plaquettes, articles de presse, magazine, spots publicitaires télévisuels et tous les réseaux sociaux et web actuels et à venir de la CCLO.

L'objet de l'avenant est de permettre l'utilisation des photos par la CCLO et ponctuellement par ses partenaires institutionnels (Office du Tourisme, mairies, etc.). Il est sans effet financier.

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer l'avenant au contrat d'acquisition des droits d'auteur avec Sébastien ARNOUTS, photographe domicilié à Orthez.

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,



Jacques CASSIAU-HAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 12/07/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 12/07/2017